

● (8.30 p.m.)

Voici ce qu'a dit, de l'autre côté du parquet, Mackenzie King, peut-être une des rares fois de sa vie où il a été d'accord avec le très honorable R. B. Bennett—tous deux étaient d'accord pour rester célibataires mais c'était un autre terrain d'entente.

Je suis tout à fait d'accord avec le très hon. premier ministre. Ma conviction au sujet de cette question est aussi ferme, aussi profonde et aussi sincère que la sienne... Il ne faut pas encourager le jeu... et à plus forte raison, les dirigeants ne doivent pas appuyer une mesure législative qui encouragerait publiquement le jeu.

M. Baldwin: Il croyait peut-être qu'il y avait un rapport très étroit entre le célibat et les loteries.

M. McCleave: Le député de Peace River (M. Baldwin) vient de faire une remarque qui, je l'espère, entrera dans nos annales. La relation possible entre les loteries, le célibat et les jeux de hasard est tout à fait pertinente.

M. Nesbitt: Je n'ai jamais parié, de ma vie.

M. McCleave: Le député d'Oxford (M. Nesbitt) n'a jamais parié de sa vie.

Une voix: Il est célibataire.

M. McCleave: Le deuxième point du bill sur lequel je suis en complet désaccord, c'est celui de l'homosexualité. Si j'y voyais un problème à résoudre, je n'y verrais pas un crime à châtier, mais plutôt une maladie ou un état pathologique. Je dis à cette honorable Chambre que nous devrions examiner de plus près une nouvelle façon d'attaquer ce problème, comme j'espère voir le jour où nous pourrions aborder différemment celui de l'alcoolisme et y chercher remède. Il y a une forte analogie entre les deux. Je crois que nous avons tort d'abord d'y voir des crimes qui méritent les formes de châtement restreint que nous avons prévues. Quoi qu'il en soit, devant les sanctions que l'on veut imposer aux homosexuels, ma conscience se révolte à tel point que je ne puis que voter contre les amendements.

Je signale au ministre et aux députés qui seront membres du comité que, dans le projet de loi à l'étude, la partie qui concerne le consentement est formulée assez curieusement. Elle est presque analogue au texte relatif au consentement, à l'article du Code criminel qui traite du viol. Dans la version anglaise, au lieu des mots «*false and fraudulent representations*» que l'on emploie à l'article 145 du Code criminel sur le viol, le bill dit

«*false and fraudulent misrepresentations*». Les puristes à la Chambre chercheront peut-être la différence entre «*false and fraudulent misrepresentations*» et «*false and fraudulent representations*».

Je signale autre chose au ministre. Je le fais ce soir, car je suppose que nous débattons cette mesure encore quelques jours, avant qu'elle soit déferée au comité, et cela permettra aux conseillers du ministre de l'étudier davantage. Je prétends que si un acte homosexuel est commis sous la contrainte ou la force, c'est une exception à l'article proposé. Il stipule que personne n'est réputé consentir à un acte si le consentement est extorqué par la menace ou la peur de lésions corporelles ou obtenu par des représentations fausses ou trompeuses quant à la nature ou à la qualité de l'acte. Il se peut, à mon avis, qu'une personne se fasse tortdre le bras avant de consentir à un acte de ce genre; on devrait donc ajouter cela aux autres exceptions. De toute manière, par principe et parce qu'il nous faut établir des règles de vie que, selon nous, les gens doivent observer, je ne pourrais voter pour les dispositions sur l'homosexualité du bill omnibus.

Le troisième point sur lequel je ne suis pas du tout d'accord avec le gouvernement, qui a présenté cette mesure, est l'article qui considère comme un délit le refus de subir l'alcootest à la demande d'un agent de police. Si celui-ci a de bonnes raisons de croire qu'une personne devrait subir l'alcootest, et s'il est assez intelligent, il aura probablement assez de preuves pour avoir gain de cause devant le tribunal. Puis le reste suivra: la condamnation, l'amende et la perte du permis de conduire. Cela me semble équitable car, je l'ai déjà dit, l'holocauste sur les grandes routes est devenu si terrible que nous devons immédiatement prendre des mesures, que cela nous plaise ou non, pour le réduire. Toutefois, cette disposition va trop loin. La personne est doublement punie, et c'est pourquoi je me propose de voter contre le projet.

Enfin, j'arrive à la zone de doute extrême et extraordinaire: la disposition ayant trait à l'avortement. J'ai écouté l'argumentation des deux côtés. J'ai lu certains ouvrages et j'en lirai encore. Ma pensée tend à cristalliser autour d'un ou deux points. Je connais les objections de l'Église catholique et de différentes religions à l'avortement. Ces objections ne me paraissent pas invincibles ni des raisons en elles-mêmes qui me feraient adopter